

Les Elus approuvent le Service « Proximité Seniors » et la nouvelle gestion du Centre de Loisirs

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Approbation des tarifs municipaux 2017** / Rapporteur : **Sindy PICARD**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1.5% l'ensemble des tarifs municipaux non soumis à l'indice du coût de la construction (locations de salles, loyers non indexés et prestations diverses) ou soumis à conventions spécifiques et d'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

Sindy PICARD ajoute que pour la garderie municipale, le tarif forfaitaire unique reste fixé à 2 € / jour.

Comme l'an passé, le prix des repas de la cantine scolaire pour les enfants ne changent pas. Seul, le tarif appliqué aux adultes augmente.

Le Maire fait une observation sur les tarifs de restauration scolaire pratiqués à Ydes, qui sont inférieurs à ceux de plusieurs communes des alentours. Il rappelle le montant de prise en charge par la commune du coût réel des repas auquel il convient de rajouter le coût du transport.

Joël PEYRY demande si notre fournisseur de repas fait appel aux producteurs locaux pour la réalisation des repas. Confirmation lui est donnée.

Sindy PICARD souhaiterait que soit envoyé aux familles, par mail, les menus prévus sur un mois montrant ainsi la diversité des menus proposés.

Bernard BOUVELOT s'interroge sur le montant du loyer forfaitaire mentionné pour le logement au dessus du centre socio-culturel. M. le Maire précise que ces locaux devraient être affectés aux Restos du cœur avec qui une convention d'occupation sera signée.

Marc LASSAGNE demande des précisions sur la somme de 100 € prévue pour le nettoyage du Centre socio-culturel. Sindy PICARD explique que cette somme serait demandée aux utilisateurs laissant la salle insuffisamment nettoyées et demandée en fonction de l'état des lieux.

Le Maire souhaiterait soumettre à l'avis de l'assemblée un tarif sur lequel la commission des finances n'a pas été sollicitée. Il rappelle à ce titre qu'une ou des entreprise(s) (groupement forestier Unisylva notamment) stocke(nt) du bois en attente de broyage, déposé à l'arrière de la zone artisanale Nord. D'autres communes appliquent un tarif d'occupation forfaitaire. Il propose d'appliquer un tarif de 100 € par trimestre pour l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés.

➤ **Approbation des tarifs EAU-ASSAINISSEMENT 2017** / Rapporteur : **Guy LACAM**

• **Tarif EAU :**

Le Maire indique que lors du dernier Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou, il a été décidé d'augmenter au 1^{er} janvier 2017, le prix d'abonnement de 0.95 %.

Prix abonnement : < 32 : 42 € > 32 : 228 €

Prix m3 : 0-100 m3 : 1.17 € 101-500 m3 : 1.11 € 501-5 000m3 : 1.02 €

• **Tarif ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose d'augmenter les tarifs de 2%, et de fixer le prix de l'abonnement à 44.73 €. Par ailleurs, le prix m3 taxe assainissement passe à 1.08 €.

Ces tarifs 2017 ne seront payables qu'en 2018.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

➤ **Demandes de subventions** / Rapporteur : **Guy LACAM**

• **DETR 2017**

Le maire informe le conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet du cantal relatif au lancement de l'appel à projets 2017 au titre de la D.E.T.R. et précise la date limite de dépôt des dossiers fixée au 10 janvier 2017.

A ce titre, le Maire propose de soumettre le dossier des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public selon le calendrier de mise en œuvre retenu pour l'année 2017

Le montant estimatif de la tranche de travaux 2017 s'élève à 215 000.00 € H.T. et consistent en la mise en accessibilité de la gendarmerie, de la maison des services au public et des WC publics Place Georges Pompidou.

Le Maire propose de solliciter une subvention de 30 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

• **Fonds de soutien à l'Investissement Public Local**

Le Maire précise qu'il s'agit d'une Dotation à disposition du Préfet de Région.

Il expose que la Loi de Finances, en son article 159, crée pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre, composée de deux enveloppes dont l'une accompagne les collectivités du bloc communal dans leurs grands projets d'investissement tels que les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

A ce titre, le Maire propose de présenter le dossier de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public (gendarmerie, Maison des services au Public, WC publics Place Georges Pompidou) selon le calendrier de mise en œuvre retenu pour 2017.

Le montant estimatif des travaux de mise en accessibilité est de 215 000.00 € H.T.

Pour ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au titre du Soutien à l'investissement public local, une aide financière à hauteur de 20 % du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Le Maire informe l'Assemblée de la visite de Mme Le Préfet prévue le lundi 13 février 2017 à Ydes.

• Subvention Plan Ruralité

Le Maire informe l'assemblée du dispositif « plan ruralité » porté par la Région Auvergne – Rhône Alpes et propose de déposer un dossier d'aide financière pour les travaux ci-dessous :

- Création d'une maison d'accueil des assistantes maternelles,
- Transition énergétique du centre socio-culturel,
- Création d'un service proximité séniors.

Il convient également d'engager une consultation afin de désigner un maître d'œuvre pour, dans un premier temps, préparer les dossiers d'avant-projets, estimer les coûts de ces réalisations et, ensuite, le suivi éventuel des travaux.

Pour information, pour les projets à caractère intercommunal, un second dispositif existe, porté par la communauté de communes. Il s'agit des aides « ambitions Région ». Le dossier de modernisation et de réhabilitation du cinéma qui va être revu avec le maître d'œuvre sera sorti du plan ruralité et fera partie de ces projets « ambitions Région ».

Le premier contrat « ambition de la Région Auvergne Rhône Alpes » sera porté par la CCSA.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

• Fonds Cantal Innovation

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil départemental qui, dans sa séance en date du 23 septembre 2016, a arrêté les modalités du troisième appel à projets en faveur de la petite enfance et de la jeunesse ayant pour perspectives l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics dans le développement de structures « petite enfance » et enfance.

A ce titre, Le Maire rappelle le projet de la collectivité de création d'une maison d'assistantes maternelles et propose de déposer un dossier d'aide financière pour cette réalisation à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au Jeudi 2 février 2017.

A la demande de Pauline BRETOME, le Maire explique que Familles Rurales est porteuse du projet de création d'une MAM qui est un groupement d'assistantes maternelles (encadré par la PMI) qui accueillent les enfants à domicile.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

➤ **Acquisitions et ventes de terrains et chemins communaux / Rapporteur : Guy LACAM**

• Dossiers Fleurac

Le Maire précise avoir reçu un certain nombre de demandes d'acquisition de terrains sectionnaires ou communaux à Fleurac et l'examen des dossiers pose problème car les demandes portent sur des parcelles identiques ou en cours de cession.

Ainsi, la demande de M. ARMAND a déjà été validée par le Conseil Municipal. Avant de répondre à M. MERIAU, il convient de régulariser le dossier de M. et Mme TOURNEREAU à qui la commune doit racheter un morceau de terrain

En ce qui concerne M. KREJITTE, sa première demande de 2013 a abouti mais n'a pas encore fait l'objet de la rédaction de l'acte notarié correspondant. La nouvelle demande de M. KREJITTE est donc bloquée dans l'attente de l'acte.

Aussi, afin d'éviter tout chevauchement dans le traitement de ces affaires, il convient de différer les décisions et de revoir ces dossiers lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, nous avons reçu récemment une demande de M. et Mme CHASSAGNAT qui porte sur l'acquisition d'un bien de section, à Fleurac. La parcelle concernée correspond à l'aire de retournement de la benne à ordures ménagères (150m²) En cas de cession, il ne sera plus possible au camion de faire demi tour.

Pour info cette parcelle avait déjà été refusée à un autre riverain.

La commission des travaux souhaite se rendre sur place avant décision.

Le Maire propose, le moment venu de communaliser les biens de section c'est-à-dire de les incorporer dans le domaine privé de la commune permettant ainsi la vente sans procédure spécifique lourde.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de différer leur décision quant à ces demandes d'acquisitions

Un courrier d'information sera adressé aux demandeurs.

• Dossier Montfouilloux

En ce qui concerne le dossier de M. SAKKA pour l'achat d'un bien de section à Montfouilloux, les conditions pour la convocation des électeurs sont réunies. La procédure doit suivre son cours.

Reste à régler la définition des limites d'une parcelle pour laquelle un document d'arpentage a été établi sans avoir été suivi d'un bornage. Il revient donc aux propriétaires concernés de faire appel à un géomètre à leur charge.

• Parcelles présumées sans maître

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet concernant les parcelles ZL 48 (234 m²) et ZL 49 (341 m²) – désignées « Les Barthes » à Ydes, présumées sans maître.

Il rappelle que sont, notamment, considérés comme biens sans maître les biens qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Il précise que, conformément à l'article L.1123-1-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, la procédure d'acquisition des parcelles ZL 48 et ZL 49 présumées sans maître a été suivie et que les mesures de publicité ont été accomplies. La présomption de biens sans maître ayant été confirmée, le Maire propose l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.

Cette décision sera constatée par un arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

➤ **Demandes de subventions exceptionnelles des associations / Rapporteur : Sindy PICARD**

La commission des finances a émis un avis favorable à ces demandes avec inscription au budget 2017

- Association Diocésaine de Saint-Flour : pour événements culturels liés au 7^{ème} centenaire de la création du diocèse de Saint-Flour. Une subvention de 200 € est proposée.
- ADMR de Champagnac : une participation financière de 100 € est proposée pour l'association. Le Maire tient à faire remarquer que si le Conseil Municipal octroie une subvention c'est pour l'association et non pour l'activité commerciale de l'ADMR. Distinction possible du fait de l'existence de deux comptabilités distinctes.
- Amicale des Sapeurs pompiers d'Ydes : Une subvention de 120 € est proposée pour participer financièrement à l'achat d'un drapeau de cérémonie.
- Association « les enfants de Majunga » : Une subvention de 100 € est proposée
- Les Amis de la Gendarmerie : Une subvention de 100 € est proposée

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux en cours / Rapporteur : René BERGEAUD**

René BERGEAUD, Premier Adjoint, fait un point sur les travaux :

• **Marché voirie 2016**

- Les travaux de voirie parking du stade (tranche ferme) sont réalisés pour un montant **HT de 37 154.35€**
- Les travaux d'aménagement des accès « Meyniel » et « Le Ryder » (tranche conditionnelle n° 1) sont réalisés pour un montant de **11 060.12€**
- Le montant des travaux de reprise de chaussée et de mise en œuvre d'enrobés à chaud entre l'accès aux ateliers des menuiseries du centre et l'accès ATC (tranche conditionnelle n° 2) s'élève à **9 865.67€ HT**

A ce jour, le montant total réalisé s'élève à **58 080.14€ HT** soit **69 696.16€ TTC**

• **Point sur la construction des trois pavillons locatifs Polygone Cité des Sauges**

- Le 30 août, une réunion de concertation a eu lieu en mairie, pour évoquer : les difficultés techniques, les tassements éventuels et leurs conséquences, la prise de responsabilité qui n'avait pas été définie.
- Le 23 septembre, le laboratoire Départemental de TULLE a réalisé 2 essais de plaque et 10 points de contrôle au pénétromètre.
- Le 21 octobre, le laboratoire a présenté les résultats de ces contrôles, qui ont démontré qu'il y avait effectivement un risque de tassement, par rapport à la voirie que nous devons réaliser, aux abords des bâtiments. IGETEC, bureau d'études pour le compte de POLYGONE a d'ailleurs confirmé cette éventualité. Nous avons proposé une solution technique que POLYGONE n'as pas validé en raison du surcoût, car l'opération, en raison de la configuration du terrain est déjà très coûteuse.
- Le 7 novembre, POLYGONE nous a proposé une variante qui a pour objet de réduire la voirie, de traiter différemment les abords en aménageant un espace vert au droit des bâtiments et un renforcement de l'accès devant le garage de la maison 1 avec une dalle béton. De plus POLYGONE s'engage à intervenir au niveau des traitements extérieurs « hors voirie » pendant toute la durée du bail.
- Après analyse, nous avons apporté une modification au plan joint par l'architecte, car nous avons encore une interrogation pour la partie faible au droit du garage n°1. Il nous a paru nécessaire de préciser la délimitation de la partie qui sera à notre charge, et celle pour laquelle, pendant toute la durée du bail, POLYGONE, en cas d'éventuels tassement, devra intervenir.
- Nous sommes dans l'attente de la réponse de POLYGONE.

• **Travaux rue Jean-Louis Chabeaudy**

- Avancement des réseaux à 80 %
- Avant le départ pour congés de Noël, sont prévus la fin du génie civil pour les réseaux et la pose des compteurs AEP
- Prévisions pour 2017 : déroulages des câbles début Janvier, décaissement et empierrement mi janvier et pose des bordures et caniveaux début février.

• **Dossier accessibilité des bâtiments publics**

Les travaux de mise en accessibilité de la Mairie sont réalisés à 75 % et ceux de la médiathèque ont commencé.

• **Dossier accessibilité voirie**

Des passages protégés ont été mis en conformité avec des bandes d'éveil. Ils seront matérialisés par la pose de potelets en début d'année 2017.

• **Problème de sécurité évoqué par les parents d'élèves**

Les deux panneaux « écoles » à message dynamique, alimentés par capteur solaire, et réglés pour un fonctionnement uniquement aux heures d'entrée et de sortie des élèves, ont été mis en place de part et d'autre du carrefour rue Victor Hugo.

• **Travaux divers**

- La démolition de la maison Bègues a été effectuée par l'entreprise BOS pour un montant **16 141.44€ TTC**
Le déplacement du candélabre et des coffrets EDF et Gaz est prévu.
- L'entreprise BOS a également réalisé la démolition de la maison Cheminade pour un montant de **10 878€ TTC**
Nous avons du reprendre le soubassement de la construction voisine après démolition.
- Sont engagés la rénovation de deux appartements à la gendarmerie, le curage du fossé en bordure de la piste verte à Jouannes, la reprise d'une canalisation sur la conduite d'amenée à la station d'épuration d'Ydes Bourg et la démolition de l'ancienne gendarmerie
- Les services techniques ont, entre autres interventions, procédé à l'entretien courant des espaces verts, l'entretien courant des installations sportives, la réalisation et la pose d'une boîte à livres à l'extérieur de la médiathèque, la pose des panneaux lumineux « écoles » sur l'avenue Roger Besse, des interventions diverses pour écoulement des eaux, le nettoyage des cimetières, le bouchage des nids de poules en enrobé à froid.

➤ **Mise en conformité du réseau d'assainissement** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Monsieur Le Maire expose que la Commune a obligation de mettre le réseau d'assainissement en conformité en créant un réseau séparatif eaux usées – eaux pluviales. Or, cette réalisation sur l'ensemble de la Commune est financièrement impossible compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

De ce fait, la construction d'un bassin d'orage, ouvrage préconisé lors de l'aménagement de la station d'épuration, semble être une solution à la mise en conformité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager dans la démarche de mise en conformité en l'autorisant à lancer une consultation auprès de bureaux d'étude spécialisés afin d'obtenir des devis pour l'estimation et la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'un bassin d'orage.

Montant estimé des travaux 750 000 € - Montant estimé des honoraires 50 000 €.

Financements possibles par l'agence Adour Garonne du fait de l'existence d'une analyse hydraulique qui justifie que nous sommes en zone inondable.

En fonction de l'étude, les travaux pourraient commencer en milieu d'année 2018 avec 8 à 10 mois de réalisation.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

➤ **SDEC : Fonds de concours EP rue du Professeur Henri Mondor** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux de déplacement d'un candélabre rue du Professeur Henri Mondor peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 851,31 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit un versement de 425,66 € au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune, en application des règles du Syndicat

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

➤ **Aménagement du Lotissement Les Jaquilloux** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Le Maire rappelle la présentation faite en Mairie par le Cabinet CROS – maître d'œuvre de l'opération, de 4 esquisses du projet d'aménagement du Lotissement « Les Jaquilloux ».

La 1^{ère} esquisse comporte 13 lots d'une surface comprise entre 700 et 900 m². Avec zone de parkings.

La 2^{ème} esquisse comporte 14 lots de taille variable également.

L'esquisse 2 variante conserve le nombre de lots de l'esquisse 2 mais se caractérise par le fait de l'aménagement de placettes avec parkings.

L'esquisse 3 comporte 16 lots avec des surfaces moindres.

Il propose de choisir celle qui servira de base à l'établissement de l'Avant Projet Sommaire des travaux à entreprendre.

L'esquisse n° 2 (variante) retient le choix de l'assemblée.

Le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, le choix de la variante 2 bis présentée par le cabinet CROS.

4 **PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **C.C.S.A. Désignation de délégués pour siéger à la commission intercommunale des impôts locaux**

Rapporteur : Guy LACAM

Le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants afin de siéger à la commission intercommunale des impôts locaux au sein de la communauté de communes Sumène-Artense.

Il propose la désignation des élus ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy LACAM - Maire	Joël PEYRY – Conseiller Municipal délégué
Alain DELAGE – Maire-Adjoint	Marc LASSAGNE – Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

➤ **Mise en conformité des statuts de la C.C.S.A. en application de la Loi NOTRe** / *Rapporteur : Guy LACAM*

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire n°78/2016 en date du 8 novembre 2016 concernant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Sumène-Artense en application de la loi NOTRe et notamment :

- Par prise de deux nouvelles compétences concernant la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme (au sein du groupe de développement économique) et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Par suppression de l'intérêt communautaire concernant les Zones d'Activités Economiques,
- Par réécriture des compétences obligatoires, en particulier pour la compétence : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés qui devient une compétence obligatoire à compter du 01/01/2017,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non la délibération de la Communauté de Communes Sumène-Artense ainsi que le transfert des deux nouvelles compétences.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délibération du Conseil communautaire Sumène Artense n°78/2016 en date du 8 novembre 2016 ainsi que le transfert des deux nouvelles compétences visées ci-dessus.

➤ **Proximité Séniors**

Le Maire rappelle la mise en place depuis quelques mois, à titre expérimental, d'un service d'accompagnement des personnes âgées isolées dénommé « projet proximité séniors » et donne lecture du document de présentation.

Les besoins recensés et le résultat positif de cette expérimentation confirment la nécessité de pérenniser cette action.

Le Maire précise que le C.C.A.S. d'Ydes lors de son Conseil d'Administration en date du 30/11/2016 a validé ce projet et, au vu du budget prévisionnel 2017, accepté de le porter.

Il convient aujourd'hui que le conseil municipal valide la création de ce service d'accompagnement aux personnes âgées isolées, décide que ce service dénommé « Proximité séniors » soit porté par le C.C.A.S. d'Ydes en lui donnant les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Maire précise que ce service ne fait pas double emploi avec les associations qui interviennent dans le secteur de l'aide à domicile, de l'accompagnement des personnes âgées, des activités séniors et les sociétés de transport.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création du service « proximité Séniors » qui sera porté par le CCAS et accepte le versement d'une subvention au CCAS pour sa mise en œuvre.

6. GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT / Rapporteur Isabelle LAURADOUX

➤ **15^{ème} salon départemental du livre jeunesse les 18, 19 et 20 mai 2017 à Ydes.**

Ce salon est prévu les 18, 19 et 20 mai 2017 et organisé par le Conseil Départemental.

18 illustrateurs seront présents avec interventions dans les écoles.

Le 20, Place des Templiers, sous chapiteau de 300 m² se tiendra l'une des manifestations prévues sur les 3 jours.

L'organisation se met en place progressivement et l'assemblée sera informée au fur et à mesure de la mise en œuvre.

L'aide de l'association des parents d'élèves, du CMJ et des services municipaux et dès à présent sollicitée.

7- QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

➤ **Le Centre de Loisirs**

Le Maire rappelle le projet de la Municipalité de réorganisation le centre de loisirs d'Ydes.

La Communauté de Communes a été sollicitée pour une prise de compétence et une mutualisation avec plusieurs communes. Compte tenu du temps nécessaire à cette réflexion, Monsieur le Maire a pris des contacts avec une association spécialisée dans la gestion de centres de Loisirs « Familles Rurales ». Le Maire rappelle que la baisse d'effectifs est constatée dans de nombreux centres.

L'association Familles Rurales est prête à s'investir. L'idée préconisée est de signer une convention d'objectifs et de résultats. La gestion leur serait confiée avec mise à disposition par leurs soins d'un responsable de Centre. Des périodes d'ouverture différentes seraient proposées (1 semaine sur deux par exemple), une révision des tarifs, des échanges avec les familles...

L'organisation d'un comité de pilotage est recommandée.

La mise en œuvre est souhaitée pour les vacances de février 2017. Avis favorable du conseil municipal.

➤ **STEP Ydes Bourg**

Pour cette STEP, nous sommes en partenariat avec Saignes car tous les réseaux convergent par la station d'Ydes.

A ce titre, un Schéma d'assainissement a été mis en œuvre et les résultats préconisent de faire 2 stations pour diminuer la longueur des réseaux à entretenir. Si Saignes opte pour cette formule, Ydes se retrouvera seule avec 6 km de canalisations à entretenir.

Saignes n'est pas hostile, au contraire, à continuer avec Ydes sur la station d'Ydes Bourg pour une seule partie de leurs effluents (partie ouest). Le conseil municipal souhaite continuer avec Saignes pour la création de la deuxième station.

➤ **Sollicitation de LOGIC**

La société LOGIC développe son activité et sollicite la commune pour un atelier relais sur l'arrière de la zone artisanal Nord ou sur zone intercommunale, projet qui serait alors porté par CCSA.

Pour le financement on irait vers un crédit bail. La collectivité construit, essaie d'obtenir des aides et fixe un loyer. Au bout de 12 ans, la société devient propriétaire et a remboursé les annuités d'emprunt.

Avis favorable du conseil municipal.

➤ **Remplacement Système Sécurité Incendie Résidence La Sumène**

Il convient de remplacer le SSI de la Résidence La Sumène. Les cites cantaliennes nous demandent d'intervenir pour leur compte sachant que la commune fait l'avance des travaux et qu'ils nous remboursent. Budget prévisionnel d'environ 120 000 €.

Avis favorable du conseil municipal pour lancer l'opération.

En ce qui concerne la mise en accessibilité, nous avons délibéré pour adhérer à un groupement d'achat constitué par Logisens. Or, il semblerait qu'aucune suite n'ait été donnée à cette démarche. Monsieur le Maire rencontrera les représentants de Logisens à ce sujet.

➤ **Tour du Cantal Pédestre 2017**

Le Comité d'animation de Lagnac avait été pressenti pour participer à l'organisation de cette manifestation. Or, cette association a déclaré forfait. Il convient de faire appel à une autre association. Voir amicale laïque.

➤ **CMJ**

Huguette GATINIOL revient sur le projet de visite du Sénat à destination des membres du CMJ. La date envisagée au mois de février doit être revue compte tenu du séjour organisé par l'amicale laïque dans les Alpes, auquel participent plusieurs membres du CMJ. Elle présente le programme du séjour et précise le coût de 172.50 € avec aide du sénat et éventuellement de la Commune. Elle souhaite l'avis de l'assemblée sur l'envoi aux familles d'un courrier d'information et d'avis sur ce déplacement.

Ce déplacement pourrait être organisé tous les 3 ans.

En fonction des réponses, le conseil prendra une décision d'organisation ou non de ce voyage.

Avis favorable pour transmission du courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.